

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MARS 2021 à 18 h 00

Salle Romain Rolland

M. Bourdoune remercie les conseillers présents venus malgré le contexte sanitaire de nouveau compliqué. Il demande à la nouvelle Directrice générale des services, Madame Lucie Jacquot de se présenter à l'Assemblée.

Mme Jacquot : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Je vous remercie Monsieur le Maire de me laisser la parole.

J'ai en effet pris mes fonctions le 8 mars dernier soit 9 ans après mon arrivée à Clamecy où j'ai successivement exercé les missions de chargée de développement local à la Communauté des Communes des Vaux d'Yonne, puis de Directrice de l'Espace Social des Vaux d'Yonne.

Je mesurais et mesure chaque jour un peu plus les enjeux et les objectifs qui sont les nôtres en terme de développement social, durable, culturel et d'attractivité dans le contexte particulièrement contraint du moment.

Je m'emploierai, aux côtés de l'exécutif, à mettre en œuvre le projet du mandat avec l'ensemble des services municipaux tout en concertant autant que possible les habitants et les partenaires locaux afin de dessiner la Ville de demain au plus près de leurs réalités et de leurs attentes.

Je vous remercie de votre attention.

M. Bourdoune :

Concernant la situation sanitaire assez compliquée actuellement, nous sommes confrontés à un 3^e acte du confinement. Je vous rappelle les mesures sanitaires pour notre territoire :

- Port du masque obligatoire sur l'ensemble de la commune, et non plus sur une partie du territoire, y compris au parc vauvert
- Interdiction à compter du 30 mars de consommer des boissons sur la voie publique sur le territoire de la commune et pas de regroupement de plus de 6 personnes. Cela a pour conséquence l'annulation de la brocante mensuelle en espérant que celle-ci puisse avoir lieu en mai dans la mesure où le confinement ne soit pas prolongé.
- Il ressort de la situation que nous sommes confrontés à une inégalité de fait entre les commerçants sédentaires non alimentaires et les commerçants non sédentaires non alimentaires. Les commerces dits non essentiels n'ont pas le droit d'ouvrir. Dans les marchés couverts ne sont autorisés que les marchands alimentaires ou dérivés (plantes...). Par contre à l'extérieur, ils peuvent tous vendre leur marchandise, même si c'est la même marchandise que certains commerces fermés. Face à cette inégalité, j'ai décidé de prendre un arrêté afin de permettre à l'ensemble des commerçants qui le souhaitent de vendre leur marchandise sur leur pas de porte. J'ai rencontré le président

des commerçants et artisans de Clamecy, j'ai formulé quelques propositions : la possibilité d'exposer tous les samedis sur le marché pour les commerçants qui le souhaitent avec la mise en place de barnums par la commune, mais aussi la possibilité de créer un espace de marché permanent pour permettre aux commerçants de poursuivre leur activité toute la semaine. Il s'est fait le relai auprès des membres de l'association et j'attends le retour du président pour mettre en place les mesures souhaitées par la communauté des commerçants.

J. Guibert : Ce sont des arrêtés de bon sens et je ne peux que vous soutenir pour aider les commerçants de la commune. Pour les marchands sédentaires pour le marché d'Avallon ils s'étaient engagés également. Je souhaiterais dans un cadre légal aller plus loin : pourquoi pas pour les restaurateurs qui le souhaitent, le dimanche sur la place, après communication, ils pourraient travailler une journée dans la semaine pour proposer leurs plats. Le midi c'est compliqué et le soir c'est impossible. Il faut réfléchir pour les restaurants du territoire.

M. Bourdoune : C'est par ailleurs quelque chose qui a été proposé par l'association des commerçants et artisans. Le gérant du centre Leclerc l'a proposé à certains restaurateurs notamment l'Hôtel de la Poste, la contrainte étant de se faire en extérieur avec des normes d'hygiène à respecter, la nécessité d'un point d'eau et des équipements réfrigérés. Tout ce qui peut permettre de soutenir le commerce et l'artisanat local sera encouragé en ces temps difficiles.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : S. Meftah.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

N. Bourdoune souhaite une modification à titre exceptionnel de l'ordre du jour. Il s'agit d'un ajustement du document que vous avez reçu concernant l'augmentation des tarifs du marchés mais en fait il s'agit de la modification du règlement du marché et d'un article permettant la distribution des publications politiques et syndicales sur le marché, ce qui n'était pas possible jusqu'à présent.

Par ailleurs une demande de subvention pour une association caritative car c'est un réel besoin. C'est une association que l'on soutient depuis plusieurs années.

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Budget primitif 2021 :

N. Bourdoune : Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui, en cette séance de conseil municipal, notamment pour valider le 1^{ER} budget primitif de cette mandature. Ce budget doit tracer les perspectives de l'action municipale tant à court terme qu'indiquer les grandes orientations qui seront celles de l'ensemble de ce mandat. Il est l'acte fondateur de notre politique générale.

Dans un contexte sanitaire compliqué, où les confinements se succèdent, où règne l'incertitude quant au lendemain, notre municipalité se mobilise en permanence pour traiter au mieux les difficultés auxquelles est confrontée notre population, répondre à ses besoins ainsi qu'à ses attentes.

Cette mobilisation s'est concrétisée notamment au travers des différents plans de soutien élaborés tant en direction des particuliers que du tissu économique local. Bien évidemment, dans le contexte qui est le nôtre, nous poursuivrons ces actions, si nécessaire les compléterons, favoriserons, à travers la gestion et le développement du centre communal de vaccination, l'accès pour tous au vaccin étant entendu que celui-ci semble être le chemin ou la solution au retour espéré à une vie normale.

Ce budget est tourné résolument, de manière optimiste, vers l'avenir, il est le reflet de notre ambition de travailler à l'amélioration du bien vivre en notre belle cité, de favoriser son attractivité et son développement.

Il s'agit d'un budget, réaliste, sérieux et rigoureux, construit en concertation à la fois avec l'ensemble des services de la collectivité mais aussi avec les membres de la majorité municipale, un budget ambitieux marqué du sceau de la parole donnée, élaboré avec comme ligne directrice à la fois le respect de nos engagements et de nos ambitions, tant pour la commune que pour le territoire.

Pour ma part, et de ce fait, j'ai plaisir à vous confirmer, comme vous le découvrirez dans la présentation du budget effectuée par Mme Blin, adjointe aux finances, que nous tenons parole et donc que nous vous proposons une baisse de la taxe foncière du bâti communal de 4,56 %. Il s'agit d'un effort substantiel de notre commune mais aussi d'un geste fort en direction de nos habitants, visant à leur rendre du pouvoir d'achat mais aussi à favoriser l'accession à la propriété pour des locataires actuels ainsi que pour de nouveaux habitants éventuels.

Parallèlement nous continuerons à développer l'attractivité de notre commune à travers un programme d'investissement ambitieux, qu'il s'agisse, entre autres, des travaux de la 2eme tranche des berges de l'Yonne (réhabilitation du chemin des passerelles et modernisation du port ainsi que de son environnement immédiat), la dernière tranche des travaux du gymnase de la Tambourinette mais aussi la transformation du snack de la Tambourinette en guinguette, le lancement des études en vue de la création d'une nouvelle cité scolaire, moderne, à énergie positive, adaptée aux besoins des enfants comme des enseignants, et surtout l'engagement dans la deuxième tranche des travaux de restauration de l'église de Bethlehem, pour à terme, et d'ici la fin du mandat, en faire un lieu privilégié d'expression multiculturel et un centre immersif 3D en lien avec le flottage.

Réaliste en même temps qu'ambitieux, ce budget est la manifestation de notre volonté d'affirmer toujours plus la fonction de centralité de notre commune mais aussi d'inscrire toujours plus Clamecy dans la modernité.

Je passe maintenant la parole à Mme Blin pour la présentation des différents budgets.

Budget eau :

J. Guibert : J'ai une simple question : en regardant ce budget dans les recettes il y a une augmentation de 15 000 € sur les surtaxes (14 993 €), elle reste à 0,24 €/m³. Pourtant une ligne en recettes de la surtaxe augmente.

Mme Blin : En 2020, la recette est sous-estimée.

M. Bourdouné : c'est lié au volume d'eau vendu qui est plus important.

Fonctionnement		Budget global 2020	BP 2021
DEPENSES DE L'EXERCICE		319 692,52	336 916,00
011	Charges à caractère général	50 030,00	74 760,00
012	Charges de personnel	46 409,52	49 200,00
65	Autres charges de gestion courante	-	5,00
66	Charges financières	33 000,00	30 000,00
67	Charges exceptionnelles		
042	opérations d'ordre	99 200,00	98 100,00
68	Dotations aux amortissements		
701249	Atténuations de charges	-	
22	Dépenses imprévues	-	
023	Virement à la section d'investissement	91 053,00	84 851,00
RECETTES DE L'EXERCICE		344 682,82	336 916,00
70	Produit de la surtaxe	170 280,00	185 275,00
73	Impôts et taxes	-	
74	Dotations, participations	71 000,00	95 288,00
75	Autres prod. de gestion courante	-	-
013	Atténuation de charges	-	
76	Produits financiers (sf 762)	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-
042	Opérations d'ordre	56 353,00	56 353,00
79	Transferts de charges	-	
72	Travaux en régie	-	
66	Frais financiers	-	
002	Excédent reporté	47 049,82	

	Investissement	Budget global 2021 (BP + BS + DM + AS)	BP2021
DEPENSES		264 223,82	186 690,00
001	Déficit reporté	26 031,82	
139	Subv inscrites cpte de résult	56 353,00	56 353,00
16	Remboursement capital	102 000,00	103 000,00
20	Etude	46 000,00	-
213	Usine de traitement	-	
23	Programmes travaux	33 839,00	27 337,00
041	Opérations patrimoniales	-	
		-	
RECETTES		264 223,82	186 690,00
001	Excédent reporté	-	
021	Prélèvement	91 053,00	84 851,00
28	Dotation amortissement	99 200,00	98 100,00
1068	Affectation résultat	55 031,82	
13	Subventions	17 000,00	
16	Intérêts capitalisés opé.d'ordre	-	
16	Emprunts	-	
2315	Recouvrement TVA	-	1 800,00
041	Opérations patrimoniales	-	
2763	Créances sur collect.publ	1 939,00	1 939,00

Ce dossier est approuvé à la majorité (2 abstentions).

Surtaxes :

Surtaxe eau : 0.6250 €

Surtaxe production eau traitée : 0,2405 €

J. Guibert : Pour expliquer on va voter contre mais plutôt dans une maîtrise des frais généraux, on propose une baisse de cette surtaxe.

N. Bourdoune : Nous prenons acte de votre proposition.

Vote des surtaxes : 2 contre

Budget général :

Vue d'ensemble section de fonctionnement		Budget global 2020 (BP + BS + DM + AS)	Projet BP 2021
DEPENSES DE L'EXERCICE		6 973 981,87	6 561 762,00
011	Charges à caractère général	2 089 000,00	2 088 480,00

012	Charges de personnel	3 430 000,00	3 420 000,00
65	Autres charges de gestion courante	564 785,40	588 442,00
66	Charges financières	96 000,00	80 000,00
67	Charges exceptionnelles	18 540,48	11 600,00
042	Opérations d'ordre	237 000,00	185 000,00
014	Atténuation de charges	67 706,38	10 000,00
022	Dépenses imprévues	215 414,61	-
023	Virement à la section d'investissement	255 535,00	178 240,00
RECETTES DE L'EXERCICE		6 975 581,87	6 561 762,00
70	Produits des services	392 273,00	462 300,00
73	Impôts et taxes	3 989 319,00	4 082 835,00
74	Dotations, participations	2 053 424,00	1 806 627,00
75	Autres prod. de gestion courante	135 000,00	130 000,00
013	Atténuation de charges	40 000,00	65 000,00
76	Produits financiers (sf 762)	-	-
77	Produits exceptionnels	15 000,00	15 000,00
79	Transferts de charges	-	-
72	Travaux en régie	-	-
042	Opérations d'ordre	21 950,00	-
002	Excédent reporté	328 615,87	-

		Budget global 2020 (RAR 2019 + BP + BS + DM)	BP 2021
DEPENSES		4 663 549,60	1 682 600,00
001	Déficit reporté	-	
040	Opérations ordre budgétaire	21 950,00	- €
192	opérations ordre budgétaire	-	
16	Remboursement capital	490 000,00	470 000,00 €
	Programmes d'investissement	4 151 599,60	1 212 600,00 €
		-	
RECETTES		3 954 568,06	1 682 600,00
001	Excedent reporté	580 139,97	
040	Opérations d'ordre budgétaires	-	
192		-	
024	Opérations de cessions	10 000,00	10 000,00 €
021	Prélèvement	255 535,00	178 240,00 €
28	Opérations ordre budgétaire	237 000,00	185 000,00 €
10222	FCTVA	365 000,00	240 000,00 €
10223	TLE	-	
1068	Affectation de résultat	165 513,72	
13	Subventions	1 845 036,37	617 002,00 €
16	Emprunts	496 343,00	452 358,00 €

M. Carvoyeur : Je pense que ce budget a été établi avec une hypothèse COVID. En cas d'aggravation les produits des services de 462 300 €, est-ce qu'il y a une 2^e hypothèse envisagée ?

N. Bourdoune : En tant que « produit de service », il sera difficile que ce soit pire. On était quasiment au montant équivalent de 2020 sauf sur le périscolaire. En confiserie cinéma par rapport à 2020, on est très prudent. Cela permettra d'avoir de bonnes surprises.

M. Carvoyeur : On nous parle d'une 3^e voire 4^e vague. Cela risque d'amener des charges supplémentaires et des dépenses imprévues qu'il faudra envisager par un budget rectifié. Ils annoncent un pic au mois de septembre.

N. Bourdoune : C'est pour cela que la commune s'est engagée rapidement dans la démarche de promotion et d'accompagnement de la vaccination avec le centre qui vaccine l'ensemble du territoire. Dans les médias, personne n'est mort du COVID depuis de longs mois en Angleterre. Or on est moins vacciné en France. Je travaille sur l'hypothèse optimiste. Je souhaite que très rapidement toute la population soit vaccinée et ce qui permettra d'avoir une couverture suffisante pour ne pas avoir une 3^e ou 4^e vague.

P. Blin : On espère qu'on va en sortir. On réajustera si on est confiné plusieurs mois.

M. Carvoyeur : Espérons que la situation va s'améliorer.

P. Blin : on a tenu compte de la fermeture du cinéma et de la piscine. On en a tenu compte également pour le camping.

J. Guibert :

* Voirie : Je ne me rappelle pas par rapport au DOB, il y a des augmentations moins frileuses et plus importantes.

* une Interrogation sur la baisse du service incendie de 6 % ? Les pompiers ont grand besoin de matériel sur le territoire.

* une opposition sur une taxe sur les logements vacants imposés, pourquoi cette taxe ? Notre commune perd en terme démographique. Il y a des propriétaires qui souhaiteraient louer. Il y a des logements en mauvais état et il faut faire quelque chose pour les améliorer. Mais certains voudraient les louer...

Il y a plus d'offres que de demandes, c'est une taxe sur les logements non loués. C'est une taxe punition. C'est une ligne qui est de 10 000 € dans les comptes, on pourrait s'en passer. Il y a des propriétaires qui sont punis car ils aimeraient louer.

P. Blin : Pour le SDIS c'est une notification.

N. Bourdoune : Nous avons recruté un agent sous convention avec le SDIS, pompier volontaire mobilisable par le SDIS, et de ce fait il y a une diminution de la participation de la commune au service départemental. Nous souhaitons recruter un 2^e pompier volontaire au niveau de la commune. Il n'y a pas suffisamment de volontaires. Il est important que les employeurs et les collectivités apportent une offre de secours et d'incendie pour la population et c'est pour cela que nous avons la promotion de nouveaux sapeurs pompiers volontaires.

Concernant la taxe sur les logements vacants, nous avons en effet constaté et je l'ai constaté en tant qu'adjoint aux affaires sociales ces 12 dernières années que certains propriétaires ne

louaient pas leurs logements car ils étaient dégradés et le principe était de les amener à augmenter la qualité du parc immobilier locatif et à faire des travaux d'amélioration, ou de les proposer à la cession. Ce qui reste opportun au vu de la demande actuelle, car il y a de plus en plus de demandes d'accès à la propriété sur le territoire. Il y a des agents immobiliers qui indiquent qu'il y a de plus en plus de biens sur le marché.

M. Guibert : Je comprends le mécanisme. Il y a des exceptions et ceux qui ont des logements propres sont également pénalisés. Il y a des propriétaires qui jouent le jeu et qui ne trouvent pas de locataires car ils ont des biens atypiques ou trop petits. J'en connais deux.

Pour le SDIS, votre réponse apporte un éclaircissement.

N. Bourdouné : Pour la taxe sur les logements vacants, nous vous encourageons vivement à signer la convention petites villes de demain car cela va créer des conditions et des opportunités en terme d'outils fiscaux et incitatifs pour réhabiliter le parc privatif du cœur de ville souvent soumis à cette taxe.

Mme Maillard : Je souhaite faire une petite parenthèse par rapport à l'excédent reporté mis en résultat de fonctionnement. Pouvez-vous m'expliquer ce qu'est cette somme ?

L'assemblée doit faire le choix de l'affectation de cette somme soit en investissement soit en fonctionnement. Pour quelle raison ? Cette somme servira à une partie de l'investissement ?

Mme Bonin-Blin : 328 000 €, ce sera au niveau du CA. On reprendra l'excédent de l'année 2020 et on décidera de l'affectation.

Mme Maillard : En prévisionnel, elle n'est pas reprise en fonctionnement.

Mme Blin : C'est arrêté au CA. Elle peut servir pour l'investissement.

N. Bourdouné : Cela pourra servir au BS pour favoriser de nouveaux investissements.

P. Bonin-Blin : Comme on ne connaît pas la suite de la crise sanitaire, il servira directement au fonctionnement. On n'en sait rien pour l'instant.

N. Bourdouné : Il n'y a pas de recettes supplémentaires et c'est donc un effort de saine gestion.

M. Guibert : Vous avez devancé ma question : il y a 2 lignes qui m'interpellent. Vous êtes un peu ambitieux pour le camping, mais si 2020 avait été impacté par le COVID, j'espère que les touristes viendront nombreux sur le territoire.

Droits de taxis : on est sur une multiplication par 2 avec 7 professionnels qui paient 72 €. Cela veut dire que l'on va augmenter.

P. Bonin-Blin : Il y a 72 € contre 150 €. C'est le rattrapage de 2020, c'est pour 2 années.

Mélissa Trinel : Cela ne représente pas une augmentation, mais une double facturation. On fera un échelonnement sur l'année.

M. Guibert : S'il y a une augmentation nous serions contre car ce sont des TPE qui ont du mal à vivre, n'ont pas beaucoup de clients. La question reste en suspens.

M. Bourdoune : S'il devait y avoir une augmentation, elle serait soumise à cette assemblée.

Mme Blin : Pour le camping, on était à ce niveau. Nous avons baissé les recettes.

Investissement :

Mme Maillard : Par rapport aux subventions de la Région, il était inscrit 30 000 € en 2020 et seulement 3 000 € sur le prévisionnel. Comme si on était un peu abandonné par la Région.

Mme Blin : C'est une subvention spécifique par rapport à des actions, notamment le festival Résistance.

M. Carvoyeur : l'encours de la dette par habitant : 1 172,68 €. Il y a une évolution positive ?

Mme Blin : L'évolution est largement positive : on continue de baisser.

en 2000 : 2291,

en 2005 : 1860

en 2014 : 1503

en 2019 : 1183

Le budget général est adopté avec 4 abstentions.

Vote des taux :

Taxes	2021
Foncier bâti	44.79 %
Foncier non bâti	72.44 %
Cotisation foncière des entreprises	24.97 %

N. Bourdoune : Il s'agit de 4,56 % de baisse de la taxe sur le foncier bâti communal pour 2021.

Les taux sont adoptés à l'unanimité.

Eglise de Bethléem :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux_Reprises en sous-œuvre	764 000,00	DRAC	40,00% 366 720,00
Honoraires / Etudes / Aléas	152 800,00	Région BFC	20,00% 183 360,00
		Mécénat privé	12 000,00
		Autofinancement	38,69% 354 720,00
TOTAL	916 800,00		916 800,00

Mme Maillard : Concernant l'église de Bethléem, je souhaite des précisions.

N. Bourdoune : Pourquoi la commune participe à cette hauteur :

1^{ère} tranche : assainissement de la structure et restauration de la fresque

2^e tranche : sol et assainissement des fondations

3^e tranche : reprise de la structure béton, des fissures et dégradations

4^e tranche : aménagement en espace multi culturel partagé et espace 3D en lien avec le flottage.

On a engagé la 2^e tranche par des financements identifiés pour l'instant. Nous sommes inscrits dans une démarche de participation pour des financements et la plus indolore possible pour les habitants de Clamecy.

Il s'agit de l'Etat, la DRAC à hauteur de 40 %, la Fondation pour le patrimoine, la fédération du bâtiment FFB, les grands cimentiers nationaux et les fondations des assurances et des banques et aussi, à travers la fondation du patrimoine, une nouvelle souscription pour le loto du patrimoine : 2 projets ont été retenus pour la région BFC, les salines dans le Jura et l'église de Bethléem. Nous saurons demain si le loto de S. Berne finance ce projet. Si nous avons le soutien du loto du patrimoine, nous aurons une subvention qui peut aller jusqu'à 500 000 €. Si nous ne sommes pas retenus, il y a un 2^e tour pour un projet d'envergure majeur et puisque nous faisons partie des 2 candidats, on peut espérer une somme de 300 000 €. A ce jour, nous n'en sommes pas sûrs. Comme nous sommes dans une démarche de sincérité, la participation est de 38,69 % (354 720 €) sous réserve des bonnes nouvelles, ce que nous espérons ardemment.

Sachant que pour l'église de Bethléem, on est sur un projet d'envergure à plusieurs M€ soutenu à 40 % par la DRAC sur l'ensemble de ses tranches. Ce projet fait consensus d'où cette conférence des financeurs car chacun souhaite amener sa pierre à l'édifice pour le mener à terme. On est sur un site d'exception qui participe de l'attractivité de notre commune et un élément important d'attractivité au plan touristique. D'où la destination multi culturelle mais aussi le centre immersif du flottage en 3D comme dans d'autres endroits parce qu'il nous faut avoir une offre touristique suffisamment originale pour attirer un maximum de population notamment celle qui va à Guédelon, à Vézelay et ne fait malheureusement que traverser Clamecy. C'est en augmentant l'offre culturelle que nous attirerons des habitants, que nous ferons la promotion du territoire. Le loto du patrimoine donnera un rayonnement national et international à ce bâtiment et à notre collectivité. Si nous n'étions pas retenus cette année, nous le recommencerions l'année prochaine et nous les aurions à l'usure.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Gymnase Tambourinette :

Suite à la rénovation globale et à l'extension du bâtiment amorcée en 2019, il convient de réaliser une seconde tranche de travaux consistant notamment à moderniser le système de chauffage et équiper l'installation.

DEPENSES HT		RECETTES		
Chauffage	98 397,84	Etat (DSIL)	50%	79 578,76
Equipements	25 000,00	Autofinancement	50%	79 578,76
Travaux complémentaires	15 000,00			
Honoraires maîtrise d'œuvre, études, aléas	20 759,68			
TOTAL	159 157,52	TOTAL		159 157,52

Ce projet peut être subventionné au titre de la DSIL à hauteur de 50 % des dépenses HT.

M. Bourdoune : La livraison est prévue à la fin du printemps pour être opérationnel à la rentrée de septembre.

M. Guibert : pour la guinguette ou le gymnase : que sont les aléas ?

M. Trinel : Dans tous les chantiers, notamment les chantiers d'envergure, il est toujours prévu 5 % d'aléas.

Mme Maillard : Il est noté « Travaux supplémentaires » de 15 000 €. Pouvez-vous nous donner des explications ?

M. Trinel : Ce sont des avenants compléments de travaux qui ont été faits relativement à la 1^{ère} tranche. On a gardé des RAR des dépenses certaines. Il fallait rajouter ces 15 000 €. Ce sont des avenants appelés aléas non prévus pour une opération de 15 000 € HT sur une opération d'1 ME. Les aléas ont été maîtrisés sur la 1^{ère} tranche de travaux.

Mme Maillard : Au niveau de l'Etat, il y a un changement par rapport au 25 janvier : aide de 50 % au lieu de 40 % C'est un réajustement ?

M. Bourdoune : 40 % de DETR et on a été contacté par la Sous-Préfecture, pour une DSIL exceptionnelle. Il s'agit d'une démarche en direction des collectivités, on a saisi l'opportunité.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Guinguette :

Afin de redynamiser le secteur de la Tambourinette et de favoriser le développement d'une offre de services ainsi que la tenue d'événements populaires, il est souhaitable de rénover la guinguette de la Tambourinette afin de la mettre à disposition d'un exploitant.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Travaux	356 000,00	Etat (DETR)	50 %	217 160,00
Honoraires maîtrise d'œuvre	42 720,00	Région BFC	30 %	130 296,00
Etudes et aléas	35 600,00	Autofinancement	20 %	86 864,00
TOTAL	434 320,00	TOTAL		434 320,00

Ce projet peut être subventionné au titre de la DETR à hauteur de 50 % des dépenses HT et par la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 30 % des dépenses HT.

M. Bourdoune : Sur ce projet, nous sommes au maximum de subvention. Lorsque le bail sera mis en place avec un exploitant au sortir de la crise sanitaire, le reste à charge sera payé par cet exploitant sur une période de 9 ans. Ce sera une opération blanche pour les habitants et un élément d'attractivité pour ce secteur de la commune.

Mme Maillard : Au dernier conseil, nous avons voté 314 000 € et maintenant 350 000 € et la Région aide de 50 % à 30 %.

M. Bourdouné : Nous sommes sur des équilibres en fonction des opportunités et nous sommes limités à 80 % en terme de subventions. Ici nous avons demandé plus à l'Etat. Nous préférons être soutenus par la Région sur d'autres programmes.

Mme Maillard : Le montant des travaux est de 314 000 € ?

M. Bourdouné : J'avais prévu de vous répondre sur ce point : nous avons fait une expertise complémentaire. Il y a un lot désamiantage, ce qui augmente le coût.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Droits de place :

Comme vous l'avez remarqué, un vide grenier a eu lieu le mois dernier. Il s'agit d'une initiative portée par un privé. Il est prévu un vide-grenier par mois en alternance rue de la Forêt et Place des Jeux. C'est un élément d'attractivité du territoire et pour limiter les nuisances aux riverains. Celui du mois prochain sera annulé du fait du contexte.

Nous nous sommes rapprochés des communes où se déroulent ce type de manifestations et nous sommes dans la moyenne des participations aux organisations :

- un tarif relatif aux droits de place pour les vide-greniers/brocantes organisés par des professionnels sur le territoire de la commune : 50 euros par jour.

M. Guibert : Organiseurs professionnels ? Ce n'est pas pour les associations sportives qui voudraient organiser ce type de manifestations ?

M. Bourdouné : on n'est pas sur les associations, mais uniquement sur les professionnels.

Adopté à l'unanimité.

Foires et marchés : Tarifs

	INTERIEUR (HALLE)	EXTERIEUR
ABONNES	0,60€ le mètre linéaire	0,53€ le mètre linéaire
NON ABONNES	1,20€ le mètre linéaire	1,00€ le mètre linéaire
BRANCHEMENT ELECTRICITE	2,00€ / samedi	2,00€ / samedi

Applicable dès le 1^{er} avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

Modification du règlement

Notamment l'article 5

M. Guibert : La distribution n'est pas possible à l'entrée des halles. Autant que cela soit dans le règlement et que les militants restent en périphérie des halles pour ne pas être au milieu des passages ni être un obstacle au commerce.

N. Bourdoune : C'est là où le règlement est dur et souple à la fois. Qu'est-ce qu'un trouble de l'ordre public ? On attend d'avoir des comportements responsables et raisonnables et nous pourrions faire le choix de les sortir du marché à tout moment.

M. Guibert : Je pense que c'est une bonne intention c'est en fonction du maire et du policier. Je vois des dérives dans certaines communes. Qu'il n'y ait pas de favoritisme et que des militants ne soient pas montrés du doigt.

M. Bourdoune : Nous n'envisageons pas une inéquité en fonction d'une organisation politique. Si nous constatons des dérives, nous en discuterions et nous proposerions un nouvel avenant au règlement. Faisons confiance aux organisateurs du marché et aux responsables politiques et syndicaux.

M. Carvoyeur : est-ce que la distribution statique de tracts sur stand ou la distribution mobile est autorisée ? C'est important.

M. Bourdoune : Statique ou mobile à la fois, ce sera possible. En revanche, si vous voulez avoir un stand sur le marché, c'est soumis à autorisation, comme un marchand sur le marché et comme les associations caritatives. Comme pour un stand permanent, c'est par la commission des marchés et pour ma part je n'y suis pas favorable.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Pause en milieu de séance.

Agrément service civique :

Afin d'accueillir des personnes volontaires en service civique, il est nécessaire que la Commune demande un agrément auprès de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. L'agrément est délivré pour une durée de 2 ans renouvelable.

Une mission de médiation peut être proposée au niveau du Musée d'art et d'histoire Romain Rolland afin de développer de nouveaux projets auprès des publics, notamment auprès des jeunes.

Par ailleurs, une autre mission peut être proposée dans le cadre du développement durable-citoyenneté.

Elles peuvent être envisagées au titre d'un service civique dans le cadre d'une mission d'intérêt général. Cela concerne les jeunes entre 16 et 25 ans.

Tout ce qui peut participer de l'accompagnement des jeunes de cette tranche d'âge du fait du contexte sanitaire, est encouragé par notre collectivité

O Maillard : Il y a des formations pour ces 2 personnes ?

M. Bourdoune : Les objectifs sont définis en fonction des personnes recrutées et en s'appuyant sur des structures comme la mission locale. On mobilisera les finances de la commune et nous reviendrons vers vous.

Unanimité.

Créations de postes :

Afin de poursuivre le récolement décennal et l'inventaire informatisé des collections du musée, il est nécessaire de recruter une personne qualifiée en contrat à durée déterminée de huit mois et de la rémunérer sur la base du deuxième échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine, soit indice brut 379 majoré 349.

Cette délibération est proposée tous les ans, car nous avons beaucoup de pièces dans le musée qui comprend 25 000 œuvres et cet emploi est subventionné.

Mme Maillard : Est-ce que vous sollicitez toujours la même personne pour qu'il y ait un lien ?

M. Bourdoune : On essaie. On a eu plusieurs fois la même personne pour s'intégrer dans une équipe. Mais comme c'est un contrat limité, si la personne n'est plus disponible par choix de vie ou opportunité, on est alors obligé de recruter une nouvelle personne. Nous recrutons dans les cadres légaux de l'offre et s'il n'y a pas eu problématiques, nous privilégions les mêmes personnes pour les mêmes missions.

Mme Maillard : Pas de voie légale pour la formation de l'agent, car la personne s'adapte tout de suite car elle connaît.

M. Bourdoune : Les agents récoleurs sont des professionnels assez méconnus, un métier de professionnels sollicités par les musées.

Médiathèque/com

Il s'agit de la création, à compter du 1^{er} avril 2021, d'un poste d'adjoint administratif à temps complet chargé de la communication interne et externe de la collectivité et de l'accueil et du prêt à la médiathèque François Mitterrand

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Personnel saisonnier :

Il y a lieu de recruter des agents contractuels pour pourvoir au remplacement du personnel titulaire en congé durant l'été et pour assurer les ouvertures au public de la piscine et du musée pendant la période estivale ainsi que certaines missions de renfort.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Frais de fonctionnement des écoles :

Le coût moyen par élève pris en compte pour établir la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles maternelles et primaires entre la commune de Clamecy et les

communes de résidence est calculé sur la base des dépenses réelles dégagées, d'une part pour les maternelles, d'autre part pour les primaires.

Pour l'année scolaire 2019-2020, le coût moyen par élève déterminé sur cette base s'élève à 1 854,45 € pour les écoles maternelles et 683,82 € pour les écoles primaires.

Mme Maillard : Par rapport à la somme de 64 000 €, y a-t-il des difficultés pour les communes pour le recouvrement de cette somme ?

Mme Kadi : La commune de Pousseaux est très réfractaire pour participer aux frais de scolarité. Pour l'ensemble des communes extérieures : 16 enfants en maternelles et 52 enfants en primaire. La commune de Pousseaux scolarise les enfants sur la commune de Coulanges.

Mme Maillard : Ils ont une raison pour ne pas payer ?

Mme Kadi : Il y a eu plusieurs rencontres. C'est très délicat et il les oriente sur Coulanges où là, il paie.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Récompenses scolaires :

- une subvention de 100 € par classe au titre des récompenses scolaires.

Mme Kadi : Ces récompenses servent à financer le voyage scolaire. Pour cette année, les directrices d'école ont indiqué que cette subvention sera investie dans du matériel de sport et de jeux collectifs.

Ce dossier est approuvé à l'unanimité.

Alarmes écoles :

Lors des exercices d'évacuation ou d'intrusion-attentat, les enseignants ont des difficultés pour être prévenus et communiquer.

Un système peut être envisagé permettant de communiquer entre les différents acteurs pour l'intrusion, l'alerte, le confinement ou une demande d'assistance.

Le coût est estimé à 12 260 € pour l'école Claude Tillier.

Compte tenu du plan national de sécurisation, ce type de projet est susceptible d'être subventionné au titre du FIPD 2021 avec un financement pouvant aller jusqu'à 80 %.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Convention Mercredis périscolaires :

Il s'agit de signer une nouvelle convention concernant les mercredis périscolaires fixant la participation par habitant à 3 €/habitant.

Mme Maillard : Au niveau de la participation, quelles sont les communes concernées ?

Mme Kadi : Il y a une fréquentation importante, dans la mesure de la capacité d'accueil. 15 communes signataires et 62 places pour les enfants accueillis les mercredis.

M. Bourdoune : Juste une observation : c'est une cotisation à 3 € par habitant. Cette compétence, c'est important que cette information soit partagée avec les nouveaux élus communaux communautaires, était portée précédemment par la communauté de communes. Elle a été restituée en 2018 par la nouvelle gouvernance de la communauté de communes présidée par M. Siméon, au prétexte qu'il fallait être prudent et que nous n'avions pas les moyens. Sauf que, comme vous allez le découvrir en conseil communautaire prochainement, nous aurons un excédent cumulé à hauteur de 1 900 000 €. Nous en avons largement les moyens. Cela fait partie des deux compétences, au même titre que la gestion de l'école de musique, qui de tout temps ont cristallisé certaines oppositions entre la communauté de communes et la ville centre. Les communes ont fait le choix d'adhérer à de l'ESVY.

La compétence a été rendue mais pas la fiscalité et je porterai dans le prochain débat que, au vu de la situation financière de la communauté de communes, on puisse réinterroger ses choix. Il serait tout à son honneur que cette compétence et celle concernant l'école de musique soient reprises par la communauté de communes. Quand vous regardez le COPIL de l'école de musique, l'ensemble des communes de la communauté de communes y participe et finance une 2^e fois une structure déjà payée.

C'est une pique de rappel, avant de se positionner sur différents choix budgétaires. Il conviendrait de se réinterroger sur nos pratiques, sur l'éducation au sein du territoire, s'interroger quant à ce que doit être la solidarité territoriale. Ce service s'adresse à nos enfants à l'échelle d'un territoire et il est malheureux qu'une communauté de communes qui est sensée faire territoire ait obligé les communes à se substituer à elle. Je tenais à réaffirmer cette position et à vous appeler à réinterroger les pratiques à travers ce prisme.

S'il n'y avait pas eu cet excédent, cela pouvait s'entendre mais on nous a rendu des compétences sans la fiscalité et cela constitue un matelas, sauf pour les communes qui paient 2 fois.

Blues 4 200 €

M. Guibert : Concernant l'association Blues et ACL, nous n'avons pas assez de visibilité au sein des associations et les sommes sont importantes. Dans le doute on s'abstiendra.

M. Bourdoune : On parle de subventions de fonctionnement car ils n'ont pas de structure budgétaire telle qu'une commune. On attend par fonctionnement, l'organisation de concerts, d'animations, spectacles et manifestations. Le Blues s'engage sur un dispositif en lien avec le collège dans le cadre de « mémoires d'esclaves ». Il y a des coûts de manifestations et c'est une subvention de fonctionnement mais cela ne couvre pas leurs frais de locaux par exemple. Il s'agit bien de financer des actions d'éducation populaire et culturelle en direction des Clamecycois sur la commune.

Mme Maillard : Concernant les subventions, comme les trois précédentes, elles sont versées s'il y a concert ou organisation ou automatiquement ?

Mme Taupenot : On vous propose de baisser la subvention. C'est une organisation sur la commune sur une année. L'année dernière au vu de la situation, ils ont organisé une classe en été. On essaie de suivre leur budget et c'est le projet dans le courant du mandat.

M. Bourdouné : C'est un principe de gestion d'argent public. Avant d'octroyer une subvention, nous demandons le projet des manifestations, le plan de financement et le résultat des exercices précédents. Une association n'a pas vocation à mettre de l'argent de côté. Pour cette association Blues, on a déterminé une diminution mécanique des subventions actuelles. Si la moitié des manifestations ne sont pas réalisées, on décidera alors d'une diminution de la subvention prochaine.

M. Carvoyeur : Peut-on mettre en place un contrat d'objectif pour bien cadrer juridiquement le retour de ces subventions : vous organisez 4 spectacles, nous subventionnons 4 spectacles.

V. Taupenot : Nous allons réaliser ce projet dans le courant du mandat.

M. Carvoyeur : C'est bien que cela soit cadré pour ne pas dire qu'on donne à une et pas à l'autre.

M. Bourdouné : Nous mettrons en place un contrat d'objectif et dans un souci de programmation, nous allons demander aux différentes associations fin mars ou fin avril chaque année de remettre leur dossier pour avoir un maximum de lisibilité pour le budget communal et permettre en toute transparence de financer les structures et éviter toute inéquité de traitement. Cela permettra de disposer des éléments participatifs pour toutes les associations, les mêmes documents, et les mêmes critères.

Blues 4200 € (4 abstentions)

ACL 6 000 € (2 abstentions)

UTL : 768 € (2 abstentions)

La Transverse : 6 000 €

Mme Maillard : est-ce que vous allez voir les projets avant la mise en place. L'année dernière, il y a eu des soucis par rapport au spectacle de cette structure.

Mme Kadi : l'année précédente, un nouveau programme a été proposé.

Mme Taupenot : Vu le contexte actuel, les compagnies ont des grosses difficultés à travailler. On n'a pas le programme, car pour des raisons financières, certaines personnes ont dû reprendre une activité en dehors de leur structure culturelle.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Passeurs d'images

L'appel à projet Passeurs d'Images, dispositif national d'éducation qui permet le développement de projets culturels cinématographiques et audiovisuels hors temps scolaire et en direction des publics, prioritairement les jeunes, qui, pour des raisons sociales, géographiques ou culturelles, sont éloignés d'un environnement, d'une offre et de pratiques cinématographiques et audiovisuelles.

Mme Maillard : Il y a des participations et je voulais savoir quel était leur montant.

V. Taupenot : Le montant du projet est de : 15 167,65 €

Ville de Clamecy : mise à disposition

CAF : 2 000 €

EAVY : heures projet

ComCom : 500 €

Région : 4 000 €

DRAC : 5 000 € au titre du dispositif passeurs d'images

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Aide exceptionnelle au cinéma

Il est possible de solliciter une aide exceptionnelle auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du programme « Aides exceptionnelles de soutien aux activités de proximité – soutien exceptionnel aux exploitations cinématographiques. » afin d'aider à la reprise d'activité au cinéma municipal Casino.

M. Guibert : Le dossier est parti ? car il n'y a que jusqu'à demain soir.

M. Bourdune : dans un souci d'efficience, on avait anticipé.

Ce dossier est approuvé à l'unanimité.

Fonds ancien

La ville de Clamecy s'est inscrite en 2017 au projet de signalement des fonds anciens des bibliothèques, permettant leur catalogage et le dépôt en ligne sur le catalogue de la Bibliothèque Nationale de France.

L'Agence Livre et Lecture, en charge du projet pour le Ministère de la Culture, a choisi de signaler pour Clamecy le Fonds d'Archives du Flottage.

La mission à Clamecy est estimée à 3 mois, avec l'embauche d'un bibliothécaire itinérant, avec un chiffrage estimatif estimé à 16 350 euros. Compte tenu d'un financement à 80 % par la DRAC et 10 % par l'Agence Livre et Lecture, le reste à charge s'élève à 1 785 euros pour Clamecy. La phase d'intervention est comprise entre juillet 2021 et décembre 2022.

Ce dossier est approuvé à l'unanimité,

Festival municipal Résistance :

M. Bourdouné : Le thème du Festival municipal Résistance 2021, en cette année du 170^{ème} anniversaire de la Résistance au coup d'Etat du 2 décembre 1851 et du 150^{ème} anniversaire de la Commune, sera l'affirmation et la défense des valeurs de la République. Le budget s'élève à 16 400 euros.

Subvention Conseil départemental : 3 500 €

Subvention Région : 3 500 €

DRAC : 1 500 €

Nous souhaitons que ce festival Résistance s'inscrive dans la démarche d'un devoir d'histoire car c'est un événement majeur qui porte le coup d'Etat de celui qu'on n'appelait pas encore Napoléon 3 et les 150 ans de la République où c'était l'affirmation de la république sociale et de la république, les prémisses de celle qui nous anime aujourd'hui. C'est un élément nécessaire pour que les financeurs acceptent de financer. C'est un festival intergénérationnel et les soucis de la jeunesse seront pour partie avec des préoccupations environnementales.

M Guibert : On n'est pas des grands amoureux de ce festival. J'ai bien écouté vos propos. Il y a une nouvelle formule. C'est la collectivité qui porte le projet. Je n'ai rien contre le festival lié au coup d'Etat de 1851. Un de mes aïeux a été insurgé et condamné au bagne à vie. Je n'ai rien contre le devoir de mémoire dans cette insurrection qui concerne ma famille. Je m'inscris dans la défense des valeurs de la république, mais je suis également les focus actuels concernant les séparatistes. Je suis en attente des focus politiques d'aujourd'hui.

On va voter contre. Moins teinté idéologiquement que les autres années, c'est un festival qui s'adresse à un public de gauche, politisé, pas à un public de citoyen lambda. Au vu des montants, même s'il y a des aides qui viennent d'autres contribuables, on attend de savoir ce que vous allez proposer.

M. Bourdouné : Je ne suis pas persuadé que ce soit un festival qui ne s'adresse qu'à un public de gauche, mais il s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire, à ce que sont les fondations du monde dans lequel on vit actuellement et qui souhaitent bien connaître les relations entre la population et le pouvoir pour construire un demain qui sera plus dans le vivre ensemble qu'il ne l'est jusqu'à présent.

I. Kadi : Il est important de signaler qu'il y a des interventions du festival à la maison de retraite, dans les écoles, qu'un maximum de personnes puissent participer.

M. Bourdouné : Soyez assurés que ce qui nous anime, c'est l'animation culturelle, mémorielle et nous nous engageons, moi particulièrement dit de gauche, dans la réhabilitation de l'église de Bethléem et pour l'inauguration en 2026, je l'espère. Ce sera un grand moment festif culturel. L'église remonte au temps des croisades, mouvement pas forcément de gauche. Pour le 100^e anniversaire de la construction de l'église de Bethléem, pour l'inauguration de sa réhabilitation, il n'y aura pas que des gens de droite mais j'encourage aussi des gens de gauche à venir inaugurer ce lieu et participer aux festivités.

M. Guibert : Pour faire écho, je l'avais noté dans notre programme, je souhaite une culture apolitique. Cette insurrection fait partie de l'histoire de notre territoire. Des milliers d'hommes y ont participé, la révolution se fait des deux côtés, sur le côté historique, mais j'attends de voir les focus politiques qui en sont faits.

M. Bourdouné : à charge pour nous, l'organisateur, de veiller à ce que, même s'il y a des affirmations historiques, nous restions sur une posture à terme de neutralité politique.

M. Guibert : On se positionne contre. On est en attente de ce que ce premier volet donnera.

2 votes contre

Travaux ONF

Le programme de travaux proposé par l'Office National des Forêts dans la forêt communale de Clamecy pour l'année 2021 est estimé à 13 380,00 € HT.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le programme proposé.

Dénomination de rues

M. Bourdouné : ce sont les propositions des habitants et nous avons vérifié et donc validé les propositions des habitants de Pressures.

- *Chemin des Radigons*, le chemin situé entre le chemin de Vaugorges et le chemin des Goux,
- A Pressures :
 - *Chemin de Beaumont*
 - *Rue des Hirondelles*
 - *Rue des Mésanges*
 - *Impasse des Chatons*
 - *Chemin de la Garenne*
 - *Chemin des Rosiers*

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

DCE 2021 :

La Dotation Cantonale d'Equipement 2020 représente 11 971 euros.

Il est proposé d'affecter cette recette aux dépenses de voirie 2021.

Ce dossier est adopté à l'unanimité

Commission secteur sauvegardé :

M. Bourdoune : Ce dossier n'est pas présenté ce soir.

Nous devons avoir une rencontre avec le Président de la Communauté de communes à ce sujet.

Journée CLSPD Sécurité Routière :

Dans le cadre de la commission « Sécurité Routière » du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, il est proposé de renouveler l'opération « Journée sécurité routière » à Clamecy en 2021. Tous les publics sont concernés et plusieurs prestataires interviennent pour présenter des actions de prévention et de sécurité.

Cette action peut être inscrite au Plan Départemental de la Sécurité Routière.

Le budget prévisionnel s'élève à 1 500 € et peut être subventionné à hauteur de 50 % par DDT 58/Sécurité Routière.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Secours populaire :

Subvention de 5 000 € correspondant au loyer.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Petites Villes de Demain :

M. Bourdoune : Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Les trois piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs de la ou des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique.

La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.

- recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité.

- la signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

M. Bourdoune : nous avons jusqu'au 31 mars pour prendre cette délibération.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Motion Lycée

la Dotation Horaire Globale attribuée au lycée Romain Rolland pour la rentrée 2021-2022 est en forte baisse et conduit à la suppression de deux classes, une de seconde et une de première.

Le Conseil Municipal de Clamecy émet un avis négatif sur la proposition de la DHG. Nous ne pouvons que saluer la proposition de ventilation proposée par Mme Guérin, proviseur. Néanmoins nous ne pouvons accepter une DHG insuffisante basée sur une estimation approximative, ce qui risque de contribuer à une dégradation des conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves, déjà fragilisés en cette période de crise sanitaire.

Il nous paraît indispensable de permettre aux jeunes du territoire de se construire et de s'épanouir dans leur scolarité.

Le Lycée Romain Rolland, situé en milieu rural, accueille en partie une population issue de catégories socio-professionnelles fragilisées, mérite des moyens suffisants et une attention toute particulière.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- EMET un avis défavorable sur la proposition de Dotation Horaire Globale attribuée au Lycée Romain Rolland pour l'année scolaire 2021-2022.

Informations

- Bail passé avec Orange pour l'implantation d'une antenne relai 4G sur la parcelle ZH 42 lieudit les Rabouteaux : loyer annuel de 1 000 €.
Ils proposaient 100 € par an. Nous avons eu de nombreux échanges et nous avons pu obtenir un loyer de 1 000 € par an, ce qui est plus correct. Cela va permettre aux habitants de Moulot de pouvoir bénéficier d'une meilleure connexion.
- Acceptation du don d'un piano droit : don pour l'espace culturel de la Ferme Blanche